

## **Revendications et recommandations de l'UNEF Aix-Marseille,**

### **Portant sur la tenue des examens du second semestre de l'année universitaire 2019-2020**

Chers tous,

Nous vous écrivons aujourd'hui au nom des milliers d'étudiants nous ayant contactés car l'heure est grave, et des décisions à la hauteur de la gravité de la situation que nous vivons doivent être prises. Depuis le début de la crise du COVID-19, l'UNEF et l'UNEF Aix-Marseille ont anticipé plusieurs cas de figure dont le confinement, c'est pourquoi nous avons produit une réflexion d'ordre pédagogique et juridique concernant les examens du second semestre de l'année universitaire 2019-2020. Ces réflexions s'appuient sur des concertations que nous avons menées avec le corps enseignant, les représentants étudiants de plusieurs universités, et avant tout les témoignages poignants que de nombreux étudiants nous font remonter depuis le début du confinement. Les revendications et recommandations que nous allons vous proposer ont été évaluées sur le plan juridique par l'avocat de l'Union Nationale des Etudiants de France et nous sommes en contact avec le délégué du défenseur des droits.

Avant de vous énoncer nos revendications et recommandations, faisons le point sur plusieurs éléments. Premièrement nous avons mis à disposition des étudiants d'Aix-Marseille Université un formulaire de demande d'aide général, qui s'accompagnera prochainement d'un formulaire spécifique au COVID-19. Nous avons obtenu exactement 7853 réponses à ce formulaire de demande d'aide, à ces réponses doivent s'ajouter des milliers de messages que nous avons reçu sur les messageries privées des réseaux sociaux de l'UNEF Aix-Marseille et sur les adresses mails de notre organisation étudiante. Par ailleurs l'Union Nationale de notre syndicat a également reçu de nombreux témoignages d'étudiants venant d'Aix-Marseille Université. Enfin, à ces témoignages il convient d'ajouter les premières réponses aux formulaires qu'ont transmis les enseignants de certaines formations à leurs étudiants. Il ressort de l'ensemble de ces témoignages et demandes d'aide plusieurs éléments :

- Premièrement, de nombreux étudiants rencontrent des problèmes concernant la manière dont sont actuellement dispensés les cours. En effet il nous a été remonté une absence totale d'harmonisation concernant la façon dont sont dispensés les cours à distance. Certains enseignants remettent à leurs étudiants des PDF indigestes de plusieurs centaines de pages, d'autres font des cours sur Zoom, Discord, WhatsApp ou encore Skype. Certains enseignants demandent à leurs étudiants de construire eux même leurs cours en achetant des livres, ce qui pose un problème puisque nous tenons à rappeler que la majorité des étudiants rencontrent des difficultés financières et qu'il est aujourd'hui très difficile de se procurer des livres (BU fermées, envoi considéré comme non prioritaire par les sites d'e-commerce...) et certains enseignants ne donnent pas du tout de cours. Pour reprendre les témoignages de plusieurs étudiants : « certains enseignants sont portés disparus depuis le début du confinement ».
- D'autre part, les supports de cours existants ne sont pas tous adaptés aux personnes en situation de handicap qui se retrouvent alors sans solution pour continuer à suivre leurs cours.

- Il nous a également été remonté par de nombreux étudiants le maintien du contrôle d'assiduité, notamment via les cours dispensés en « streaming », ce qui pose problème puisque de nombreux étudiants nous ont fait remonter le fait qu'ils n'étaient pas équipés en matériel informatique, ou qu'ils ne possédaient pas une machine suffisamment performante pour faire tourner les logiciels de visioconférence, ou qui ne permettent pas d'ouvrir des PDF volumineux. Enfin de nombreux étudiants (70% selon l'enquête AMU) étant rentrés chez leurs parents rencontrent de très grandes difficultés pour se connecter à internet. Cela s'explique par un mauvais réseau non équipé de la FIBRE dans de nombreuses villes, mais également par la mise en place du télétravail pour les parents de beaucoup d'étudiants, ce qui sature le réseau local. Il nous a également été remonté des problèmes de connexion en cité universitaire.
- Enfin de nombreux étudiants nous ont fait remonter des situations d'urgence psychologique notamment pour ceux qui sont confinés seuls en cité U ou dans de tout petits logements. Cette détresse psychologique est également liée pour certains, à la crainte de voir leurs proches contaminés par le COVID-19, voire à des situations de deuil. Il y a également une détresse financière pour les étudiants n'étant pas rentrés chez leurs parents ou dont les parents sont au chômage et rencontrant des difficultés pour se nourrir du fait de la fermeture des services de restauration du CROUS bien moins coûteux que des commissions en magasin d'alimentation.

Comme vous pouvez sans doute le comprendre, tous ces éléments attestent d'une grande difficulté à mettre en place la continuité pédagogique.

Nous vous proposons donc les recommandations suivantes pour permettre de tenir au mieux la continuité pédagogique :

- Nous devons nous assurer que tous les étudiants aient le matériel nécessaire pour suivre les cours (ordinateurs et connexion internet). Pour les étudiants n'ayant aucune possibilité de suivre les cours à distance, nous vous recommandons de leur faire parvenir par envoi postal des cours au format papier. Nous recommandons également de vous inspirer de la mesure mise en place par Paris 1 Sorbonne, qui a décidé de financer l'achat d'un poste informatique pour les étudiants qui n'en sont pas équipés, à hauteur de 500€ et de participer à l'acquisition d'un abonnement internet pour les étudiants qui en feraient la demande à hauteur de 90€. Ces aides viennent en complément du FSDIE Social et des aides ponctuelles et annuelles du CROUS.
- Concernant les difficultés financières que rencontrent les étudiants nous vous recommandons également, à défaut de pouvoir organiser des distributions alimentaires, de mettre en place une aide financière d'un montant de 150€, en vous inspirant toujours de ce qui a été mis en place à la Sorbonne.

Les aides financières que nous vous recommandons de mettre en place peuvent se financer aisément via la CVEC qui a dégagé plusieurs millions d'euros depuis sa mise en place dont une grande partie qui n'a toujours pas été répartie.

- Pour le suivi psychologique des étudiants nous recommandons que chaque étudiant soit contacté par mail ou par SMS pour qu'il ait ensuite la possibilité de prendre contact avec les psychologues des SIUMPPS.
- Enfin il faut une harmonisation des cours dispensés avec à minima des cours accessible 24h/24 et 7j/7 soit via des PDF digestes et/ou via des vidéos sur Ametice. Il convient également de rappeler l'ensemble des étudiants en situation de handicap pour faire le point avec ces derniers concernant leurs besoins spécifiques pour adapter les supports de cours en conséquence.

Après avoir fait le point sur la continuité pédagogique, il est essentiel de traiter de la question qui angoisse le plus les étudiants : la tenue des examens du second semestre de l'année universitaire 2019-2020.

Sur ce point nous ne vous formulons pas de recommandation, mais uniquement des revendications qui doivent être appliquées parce qu'il s'agit des seules solutions viables pour ne pénaliser aucun étudiant tout en garantissant la progression de l'étudiant.

L'UNEF revendique la mise en place d'un 10/20 améliorable pour le second semestre de cette année universitaire. Pourquoi un 10/20 ? Parce que nous souhaitons que soit mis en place un filet de sécurité pour l'ensemble des étudiants qui se retrouvent en grande difficulté pour continuer à suivre des cours et qui ne seront pas en état de passer normalement leurs examens du second semestre. Cette mesure a l'avantage de ne pénaliser aucun étudiant, elle ne remet pas en cause l'évaluation et le fait de progresser dans son parcours universitaire et surtout elle ne change pas l'évaluation du premier semestre.

Comme nous l'avons dit nous souhaitons mettre en place un 10/20 améliorable, ce que nous revendiquons c'est de conserver toutes les notes de contrôle continu ayant eu lieu avant le début du confinement, et de mettre en place, pour se substituer au contrôle continu durant la période de confinement ainsi qu'au contrôle terminal, des devoirs maisons dont il faudra garantir l'anonymat des copies avec un numéro d'anonymat par étudiant caché pour le correcteur. Ces devoirs maisons devront se restreindre uniquement à des sujets portant sur des cours tenus en présentiel avant le confinement. Par ailleurs il ne doit pas y avoir d'obligation de rendu et de date limite de rendu pour ces devoirs maison, dans la mesure où nous anticipons que de nombreux étudiants ne seront pas en capacité matérielle ou psychologique de réaliser ces devoirs maison, il ne nous semble pas acceptable de demander à un étudiant endeuillé ou au chevet d'un proche de devoir produire dans un laps de temps donné un devoir. Il s'agit donc de supprimer l'assiduité de ces devoirs maison. Cela peut prendre la forme de dates de rendu indicatives et non pas impératives. L'objectif n'est pas de « donner » à tout le monde son année mais seulement d'évaluer les étudiants entre 10 et 20 au lieu de 0 et 20.

Outre cette mesure, il faut garantir la compensation des notes et des sessions de rattrapages, notamment pour le premier semestre. En effet, il ne faut pas que l'année d'un étudiant ne repose uniquement sur son premier semestre, au même titre que nous ne souhaitons pas qu'un étudiant ayant eu 15/20 au premier semestre se retrouve pénalisé par le 10/20 automatique, d'où la possibilité

d'améliorer ce 10/20 en rendant des devoirs maison. Concernant la seconde session, nous exigeons la mise en place de la « règle du max » c'est-à-dire de ne conserver que la meilleure note entre la première et la seconde session afin de ne pas faire de la session de rattrapage une sanction mais bien une seconde chance. Enfin nous revendiquons la suppression des notes seuils, limitant l'accès aux rattrapages.

Concernant les modalités de rendu des devoirs maison, nous vous proposons un système de rendu dématérialisé pour ceux qui le peuvent ou un système de rendu par envoi postal suivi pour les étudiants qui ne sont pas équipés de matériel informatique. Sur le plan logistique nous pourrions envoyer par envoi postal le sujet et le matériel nécessaire au rendu (grande enveloppe avec suivi pré payé + copie d'examen) aux étudiants en rupture numérique.

L'UNEF Aix-Marseille refuse que nous procédions à la modification du calendrier universitaire 2020-2021, cela entraînerait de nombreux problèmes auxquels les étudiants ne devraient pas avoir à faire face. Par ailleurs, concernant la date de tenue des sessions de rattrapages, nous vous proposons de partir sur un système entièrement dématérialisé reprenant le système que nous vous avons présenté pour la première session du second semestre. En effet, nous pensons que d'un point de vue sanitaire, aucun étudiant ne devrait retourner sur les campus avant les procédures d'inscription pour l'année 2020-2021, voire avant la rentrée de septembre. L'organisation du baccalauréat 2020, qui exclut la possibilité de tenir les examens en juin et juillet et l'éventualité d'un nouveau report du second tour des élections municipales, nous laissent penser que le confinement risque de durer au-delà du mois de mai. Enfin nous tenons à rappeler que tenir des examens en juillet ou en août priverait les étudiants de la possibilité d'exercer un emploi saisonnier qui est souvent la seule source de revenus annuelle des étudiants.

Pour celles et ceux qui penseraient que ces revendications sont fantaisistes, nous vous rappelons qu'elles ont été jugées viables sur le plan juridique, par des juristes et acceptables sur le plan pédagogique par plusieurs enseignants de différentes universités. Nous avons également pris en compte toute la mesure du contexte, qui fait que des évaluations en présentiels ne seront pas possible surtout pour les étudiants ayant rendu définitivement leurs logements CROUS à cause de la communication floue des CROUS en début de crise. Par ailleurs il faudra impérativement tenir compte de la gestion psychologique et sanitaire du déconfinement, beaucoup de personnes vont sortir traumatisées de la crise, il y aura forcément une réadaptation sociale pour les gens étant resté coincés seul pendant le confinement, et il faudra tenir compte des personnels en deuil. Par ailleurs, sur le plan sanitaire, il faut prendre en considération que le déconfinement risque d'entraîner un regain de la pandémie de COVID-19, que la tenue d'examens en présentiel ne nous permettra pas de respecter les mesures de distanciation selon la taille des différentes promotions.

En conclusion, nous aimerions vous dire qu'à situation exceptionnelle il faut des mesures exceptionnelles, et qu'il est de notre devoir d'assurer la réussite de tous nos étudiants malgré la crise.

Bien à vous,



Valentin Gourmet—Sanchez président de l'UNEF Aix-Marseille, membre du Conseil d'UFR Sciences

Lyes Belhadj Trésorier de l'UNEF Aix-Marseille, membre du Conseil académique d'AMU.

Le Bureau de l'UNEF Aix-Marseille et les élus étudiants UNEF d'Aix-Marseille Université.